

Delaître, François

De: Boutin Éline <eboutin@ville.levis.qc.ca>
Envoyé: 11 février 2019 10:39
À: Delaître, François
Cc: Lavoie Serge; Aubé Maurice, Bernard
Objet: RE: Rue de la Grève-Gilmour Engagement de compensation
Pièces jointes: 161_11443_RQ_MDDELCC_c1_empiet_wspq_190207.pdf; 161_11443_Tableaux_190207.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour M. Delaître,

Le présent courriel fait suite à votre demande transmise le 19 novembre 2018 concernant les pertes de milieux humides et hydriques découlant de la réalisation du projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour (voir courriel du 19 novembre plus bas). Comme vous nous l'aviez proposé, nous vous présentons dans un premier temps le projet de réponse afin de valider si ce dernier constitue une réponse satisfaisante pour vous. Dans l'affirmative, nous vous transmettrons la réponse officiellement.

La carte 1 de même que les tableaux 1 à 3, ci-joints, détaillent les empiètements maximum (permanents et temporaires) qui découleront de la réalisation du projet dans les milieux hydriques et humides. Le tableau ci-dessous résume les pertes totales dues à l'empiètement dans le littoral, la rive et la plaine inondable découlant du projet de réfection de la rue Grève-Gimour et précise les pertes de milieux naturels. La proportion des pertes attribuables à des pertes temporaires est précisée entre parenthèses.

Zones	Superficie totale de l'empiètement en milieux anthropisés et naturels (empiètement temporaire) m²	Superficie de l'empiètement en milieux naturels (empiètement temporaire) m²
Littoral	9387 (1458)	932 (144)
Rive	3810 (624)	31 (0)
Plaine inondable (au-delà de la rive)	331 (230)	0 (0)
TOTAL	13528 (2312)	963 (144)

Il faut toutefois souligner que ces empiètements seront presque entièrement réalisés dans des habitats anthropisés (rue existante, accès au fleuve, pelouses entretenues, grève dénudée...). Quant aux habitats naturels qui seront empiétés, ceux-ci correspondent tous à des marais ou à un marécage arbustif et l'empiètement total dans ces habitats naturel est de 963 m², dont 932 m² est situé dans le littoral (incluant 144 m² d'empiètement temporaire) et 31 m² se trouve en rive (empiètement permanent seulement).

La présence de milieux humides le long du projet a été pris en compte dès l'étape de conception du projet. Ainsi, les empiètements dans ces milieux ont été minimisés autant que possible et des aménagements particuliers ont été intégrés au projet de façon à recréer des habitats d'intérêt pour la faune et la flore. Comme indiqué au tableau 4 ci-joint, deux zones anthropisées totalisant 400 m² seront visées par des travaux de restauration visant à aménager des milieux humides propices aux espèces floristiques à statut particulier présentes dans le secteur. De plus, certaines composantes du projet permettront de créer de nouveaux habitats

végétalisés dans des zones actuellement anthropisées. Ainsi, dans la portion est du projet (secteur C), une zone végétalisée sera aménagée entre deux rangées de roches. Des espèces végétales indigènes et adaptées à des inondations régulières seront alors utilisées. Cet aménagement permettra d'améliorer les caractéristiques de l'habitat sur une superficie de 294 m² (en excluant l'enrochement lui-même). De la même manière, la restauration de la clé en enrochement permettra d'améliorer les caractéristiques de l'habitat sur une superficie additionnelle de 200 m² actuellement anthropisée (en excluant l'enrochement lui-même). Enfin, rappelons que l'enrochement qui permettra de protéger la rue sur une partie de sa longueur sera végétalisé avec des espèces arbustives et herbacées. Cet aménagement s'étend sur une superficie de 2066 m² correspondant à un habitat anthropisé, dont environ 25 % ou 517 m² sera occupé par la végétation à implanter au travers de l'enrochement. Les caractéristiques de l'habitat seront donc aussi grandement améliorées dans cette zone. En tenant compte de ces quatre secteurs, c'est donc 1411 m² de superficie actuellement anthropisée qui sera renaturalisée dans le cadre du projet, ce qui est nettement supérieur aux 963 m² de milieux naturels qui seront empiétés par ce dernier. Précisons également que toutes les zones visés par des empiétements temporaires seront restaurées adéquatement à la fin des travaux (végétalisation ou remise à l'état initial).

Ainsi, en considérant ces aménagements et en tenant compte des empiétements qui découleront du projet, la Ville de Lévis est d'avis que le projet permet de compenser les pertes de milieux humides et hydriques. Toutefois, si le MELCC le juge nécessaire, la Ville pourra également compléter la compensation (ex. : compensation financière).

Salutations,

Élaine Boutin, Biol. M.Sc. | Conseillère en environnement

Direction de l'environnement | Service de la mise en valeur des écosystèmes
996 rue de la Concorde, Bureau 1
Lévis (Québec) G6W 0P8
Tel.: 418 835-4960, poste 4082 | Téléc.: 418 839-5681
Cell.: 418 564-1791

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur au 418-835-4960 et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire

De : Francois.Delaitre@environnement.gouv.qc.ca <Francois.Delaitre@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 novembre 2018 14:02

À : Boutin Élane <eboutin@ville.levis.qc.ca>

Objet : RE: Rue de la Grève-Gilmour Engagement de compensation

Bonjour,

Dans le cadre du projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour, la Ville de Lévis a déjà pris l'engagement de compenser la perte de milieux humides et hydriques découlant des travaux prévus (lettre du 19 juin 2018).

Dans le contexte de l'entrée en vigueur du règlement sur la conservation des milieux humides et hydriques le 20 septembre 2018, afin de compléter l'analyse de l'acceptabilité environnementale du dossier, et en complément à l'engagement pris, la Ville de Lévis doit présenter une estimation des pertes maximales de milieux humides et hydriques découlant de son projet. Ces superficies de pertes doivent être estimées pour le littoral, la rive et la plaine inondable de grand courant (0-20 ans).

De plus, la Ville de Lévis doit préciser si la compensation financière pourrait être une option retenue pour répondre (en partie ou totalement) aux obligations de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques.

Advenant que la Ville de Lévis souhaite pouvoir effectuer des travaux visant la restauration ou la création de milieux humides et hydriques pour répondre (en partie ou totalement) aux obligations de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques, la Ville de Lévis doit proposer, de façon préliminaire, les options envisageables sur son territoire. Afin de pouvoir recommander au gouvernement d'approuver cette alternative à la contribution financière dans sa décision, le MELCC doit s'assurer que cette option est réalisable. L'initiateur doit donc minimalement identifier les balises qui serviront à définir de tels projets de compensation, le cas échéant.

Salutations,

François Delaître, biologiste, M. Env.

Coordonnateur - Projets d'aménagement de cours d'eau et de plans d'eau

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3933, poste 4365

Télécopieur: (418) 644-8222

Courriel: francois.delaitre@environnement.gouv.qc.ca

Site internet: www.environnement.gouv.qc.ca

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

De : Boutin Éline [<mailto:eboutin@ville.levis.qc.ca>]

Envoyé : 26 juin 2018 08:19

À : Delaître, François <Francois.Delaitre@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc : Guay Christian <cguay@ville.levis.qc.ca>; Lavoie Serge <slavoie@ville.levis.qc.ca>; Aubé Maurice, Bernard <Bernard.Aube.Maurice@wsp.com>

Objet : Rue de la Grève-Gilmour Engagement de compensation

Bonjour M. Delaître,

Vous trouverez ci-joint, l'engagement de compenser pour la perte de milieu humide et hydrique pour le projet de réfection de la rue Grève-Gilmour.

Nous vous présenterons dans l'échéancier dès qu'il aura été révisé en fonction de la période d'obtention du décret.

Merci et bonne journée,

Élaine Boutin, Biol. M.Sc. | Conseillère en environnement

Direction de l'environnement | Service de la mise en valeur des écosystèmes

996 rue de la Concorde, Bureau 1

Lévis (Québec) G6W 0P8

Tel.: 418 835-4960, poste 4082 | Téléc.: 418 839-5681

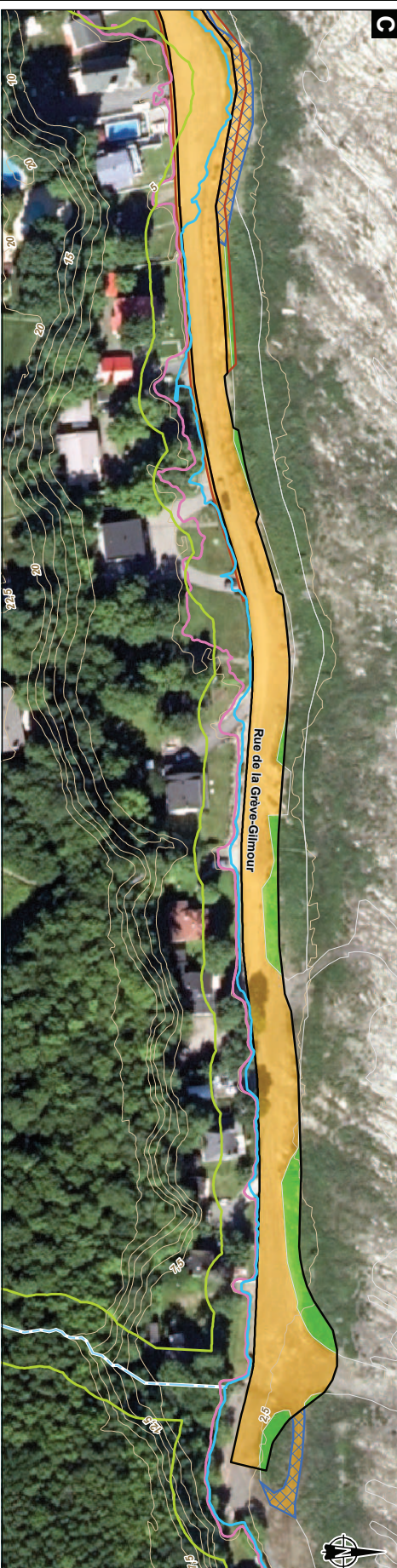
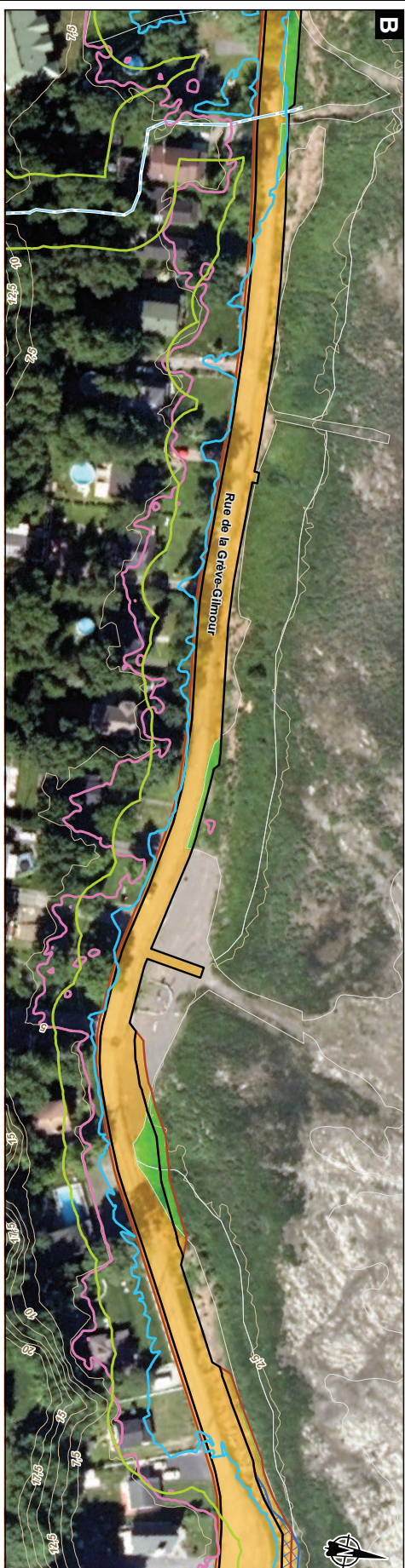
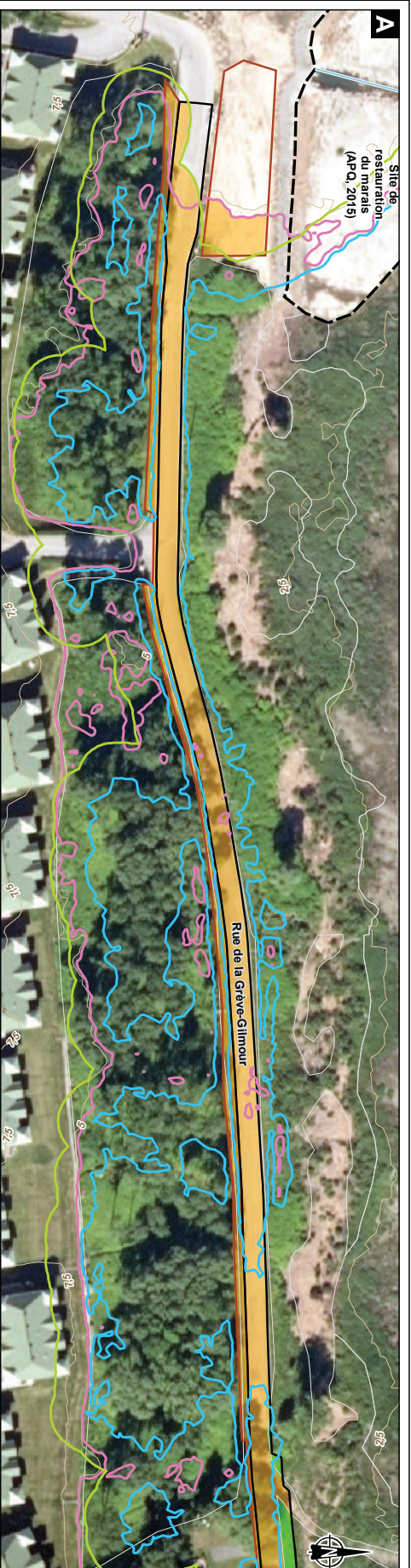
Cell.: 418 564-1791

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur au 418-835-4960 et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire



ville.levis.qc.ca



- Composantes du projet**
- Emplacement permanent
 - Emplacement temporaire
 - Restauration du marais

Milieu physique

- Ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) (4,5 m)
- Rive (LNHE + 10 m)
- Zone inondable 0-20 ans

Habitats empiétés

- Naturels
- Anthropisés

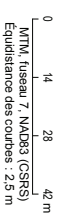
Autres

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Courbe de niveau (m)



Projet de réfection de la voirie
de la rue Grève-Gilmour
Réponse aux questions du MELCC

**Emplacements du projet par rapport à la LNHE,
à la rive et à la limite d'inondation 0-20 ans**



Sources :
Orthophoto, MERN Québec © Gouvernement du Québec, 2015
Ville de Lévis, septembre 2016 et décembre 2018
Inventaires WSP, septembre 2016
Fichier : 161_11442_RQ_MDELC_C1_emploi_wspq_190207.mxd
Février 2019
Projet : 161-11443-00



Tableau 1 Empiètement du projet dans le littoral

Type d'empiètement	Type de milieu empiété (m ²)		Total
	Habitat anthropisé ¹	Habitat naturel ²	
Permanent	7141	788	7929
Temporaire	1314	144	1458
Total	8455	932	9387

1 Représentées en beige sur la carte 1.

2 Représentées en vert sur la carte 1 (milieux humides).

Tableau 2 Empiètement du projet à l'intérieur de la rive

Type d'empiètement	Type de milieu empiété (m ²)		Total
	Habitat anthropisé ¹	Habitat naturel ²	
Permanent	3155	31	3186
Temporaire	624	0	624
Total	3779	31	3810

1 Représentées en beige sur la carte 1.

2 Représentées en vert sur la carte 1 (milieux humides).

Tableau 3 Empiètement du projet dans la plaine inondable 0-20 ans (au-delà de la rive)

Type d'empiètement	Type de milieu empiété (m ²)		Total
	Habitat anthropisé ¹	Habitat naturel ²	
Permanent	101	0	101
Temporaire	230	0	230
Total	331	0	331

1 Représentées en beige sur la carte 1.

2 Représentées en vert sur la carte 1 (milieux humides).

Tableau 4 Superficie actuellement anthropisés qui seront naturalisés par la réalisation du projet

Types d'aménagements	Description de l'aménagement	Superficie actuellement anthropisée (m ²) ¹
Zone de restauration du marais ²	Zones où un marais reproduisant les caractéristiques du marais environnant sera aménagé en bordure du projet	400
Empiètements du projet:		
Végétation type marais	Aménagement d'une zone où une végétation de marais sera aménagée entre deux rangées d'enrochement (excluant l'enrochement)	294
Clé d'enrochement ³	Restauration de la clé en enrochement à la fin des travaux pouvant inclure une végétation de marais (excluant l'enrochement)	200
Enrochement ⁴	Végétalisation de l'enrochement avec des espèces d'arbustes et d'herbacées indigènes de faible hauteur (superficie végétalisée seulement)	517
Total		1411

1 Les superficies se trouvent toutes sous le niveau de la LNHE à l'exception de 125 m² d'enrochement (roches et végétation) situé dans la rive.

2 Représentées en hachuré bleu sur la carte 1.

3 La superficie présentée ici exclue une portion de la clé comptabilisée dans la zone de restauration du marais (160 m²).

4 La superficie présentée ici ne prend en compte que la portion de l'enrochement qui sera occupée par des végétaux, laquelle est estimée à 25 %.

Ainsi, la superficie totale anthropisée qui sera occupée par l'enrochement végétalisé (roches et végétation) est plutôt de 2066 m².